



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 119/18

Objet

Avenant Convention
Régionale de cohésion
urbaine et sociale de la
Région Bourgogne Franche-
Comté

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP. Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, JP. Lefèvre à JB Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

Par la signature d'une convention régionale de cohésion urbaine et sociale, il a été défini les modalités du partenariat engagé entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour la mise en œuvre de la politique de la ville sur notre territoire.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du protocole de préfiguration NPNRU 2 du quartier des Mesnils Pasteur à Dole, ainsi que des règlements d'intervention régionaux relatifs à la rénovation urbaine et à la cohésion sociale.

La convention initiale prévoyait le financement de la Région sur le Contrat de Ville du Grand Dole. L'avenant à cette convention prévoit dans le cadre du NPNRU2 des Mesnils Pasteur, l'octroi de subventions liées aux travaux qui seront réalisés.

Le quartier des Mesnils Pasteur est le seul concerné par la stratégie de cohésion urbaine et sociale de la Région sur la Communauté d'Agglomération du Grand-Dole.

L'avenant à la convention proposé permet l'octroi par la Région de subventions relatives aux travaux qui auront lieu dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain 2 du quartier des Mesnils Pasteur.

Ces actions pourront être soutenues par la Région conformément à son règlement d'intervention en vigueur « Programmes de rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêts régional et local ».

L'engagement financier régional s'élève à la somme maximale de 1 000 000 € pour le programme de renouvellement urbain des Mesnils Pasteur.

Les montants alloués seront directement versés par la Région à la Collectivité en fonction de l'avancée des travaux et des bilans financiers réalisés.

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu les délibérations du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté du 29 et 30 juin 2017, du 19 janvier 2018 et du 28 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant à la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ci-annexé, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Pôle Actions Sociales et Politique de la Ville
- Trésorerie Principale
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté